



Demande de Proposition DDP

**Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
(CRSNG)**

&

**Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
(CRSH)**

RFP NS23-19798

Vous être invite à soumettre une proposition à l'endroit spécifié ci-dessous pour les services détaillés ci-après comme suit :

Date et heure de clôture de la proposition :	Lundi le 27 février 2023 à 14h00, Heure d'été de l'Est (EDT)
Soumettre de propositions à:	Lisa Lacasse Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada/ Conseil de recherches en sciences humaines du Canada Tenders@NSERC-CRSNG.GC.CA
Les demandes de renseignements concernant cette demande de propositions doivent être adressées à :	Tenders@NSERC-CRSNG.GC.CA

Pour être prises en considération, les propositions doivent être reçus avant la date et l'heure de clôture.



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES DE SÉCURITÉ	3
II N'A PAS D'EXIGENCES DE SÉCURITÉ	3
1.2 ÉNONCE DES TRAVAUX.....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 ANCIEN FONCTIONNAIRE	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	6
2.4 LOIS APPLICABLES.....	6
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	10
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	11
6.2 PROCESSUS D'AUTORISATION DES TÂCHES :.....	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	13
6.5 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	16
6.6 PAIEMENT	16
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	17
6.8 DÉPÔT DIRECT	18
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	18
6.9.2 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	18
6.9.3 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	19
ANNEXE « A »	20
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	20
ANNEXE « B »	24
BASE DE PAIEMENT	24



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences de sécurité

Il n'a pas d'exigences de sécurité

1.2 Énoncé des travaux

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2022-03-29) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité – soumission, des instructions uniformisées [2003](#) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#). Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms. »

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 180 jours

a) Les soumissions doivent être livrées au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) à Tenders@nserc-crsng.gc.ca Sollicitation #NS23-19730 au plus tard à l'heure et à la date indiquées sur le courriel d'accompagnement.

b) Les soumissions ne doivent pas être envoyée directement à l'autorité contractante. Les offer envoyées à l'autorité contractante ne seront pas prises en considération.



En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur au CRSNG et au CRSH ne seront pas acceptées.

2.2 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche



la LPPF. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;



- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **deux (2) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique (électroniquement par courriel à Tenders@nserc-crsng.gc.ca)

Section III : Soumission financière (électroniquement par courriel à Tenders@nserc-crsng.gc.ca)

Section IV : Attestations (électroniquement par courriel à Tenders@nserc-crsng.gc.ca)

Les prix doivent apparaître dans la soumission financière seulement. Les prix ne doivent PAS être indiqués dans une autre section de la soumission. Les soumissionnaires qui fournissent des informations financières dans la proposition technique peuvent être disqualifiés

Les soumissions doivent être livrées au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie par courriel à Tenders@nserc-crsng.gc.ca Sollicitation # NS23-19798 au plus tard à l'heure et à la date précisée dans le courriel d'accompagnement

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées conformément à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation "techniques" et "financiers"
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1. Critères techniques obligatoires

Les résumés de projet **DOIVENT** inclure au minimum :

- Nom et coordonnées de la référence du projet;
- Description de la portée (dates de à en mois/année;
- Description des tâches et de responsabilités de la ressource proposée dans le projet

O1	<p>Plateforme de diffusion en direct personnalisable</p> <p>Le soumissionnaire doit définir la plateforme de diffusion en direct bilingue qu'il utilisera pour la diffusion des événements virtuels. Le soumissionnaire doit préciser que la plateforme peut accueillir la durée totale des événements virtuels et que la plateforme est conforme aux règles WCAG 2 et peut intégrer les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préinscription. • interprétation simultanée basculable (anglais/français/langue des signes); • services de sous-titrage codé basculables.
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni une assistance technique en direct lors d'événements pour les orateurs/organisateurs et les participants à des événements virtuels.</p>



À titre de preuve, les soumissionnaires doivent fournir au moins un projet ou plus au cours des deux dernières années.

4.1.1.2. Critères techniques cotés

<p>C1</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer clairement son expérience de la prestation de services de production d'événements virtuels au moyen d'une plateforme de diffusion en direct personnalisable permettant d'accueillir des événements virtuels conformes aux règles WCAG 2 et intégrant la préinscription, l'interprétation simultanée basculable (anglais/français/langue des signes) et les services de sous-titrage basculables au cours des deux (2) dernières années.</p> <p>NOTATION :</p> <p>1 ou 2 projets = 10 points De 3 à 5 projets : 20 points De 5 à 10 projets = 30 points Plus de 10 projets = 40 points</p> <p>Fournir au minimum deux références pour des exemples de projets, y compris le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse électronique actuels de ceux qui peuvent vérifier les capacités de la plateforme d'événements.</p>	<p>(max. 40 points)</p>
<p>C2</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer clairement son expérience de la prestation d'un soutien technique en direct pour les orateurs/organiseurs et les participants à des événements virtuels au cours des deux (2) dernières années.</p> <p>NOTATION :</p> <p>1 ou 2 projets = 10 points De 3 à 5 projets : 20 points De 5 à 10 projets = 30 points Plus de 10 projets = 40 points</p> <p>Fournir au minimum deux références pour des exemples de projets, y compris le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse électronique actuels de ceux qui peuvent vérifier les capacités de soutien technique proposé.</p>	<p>(max. 40 points)</p>
<p>C3</p>	<p>Le soumissionnaire doit clairement démontrer son expérience de la prestation de services de production d'événements virtuels de haute qualité à des organisations gouvernementales ou du secteur public.</p> <p>NOTATION :</p> <p>5 points pour chaque exemple</p> <p>Fournir au minimum une référence pour des exemples de projets, y compris le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse électronique actuels de ceux qui peuvent vérifier la qualité des services de production d'événements fournis.</p>	<p>(max. 20 points)</p>
		<p>Total : 100 points</p>

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires



Clause du *Guide des CUA* [A0031T](#)(2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. « obtenir au moins 56 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 100. »
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c)) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70%
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30 %
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.
8. Les propositions techniques et financières seront initialement notées séparément. La note globale de ressource sera déterminée en combinant la note de la proposition technique du soumissionnaire pour chaque ressource proposée et la note de la proposition financière pour chaque ressource proposée conformément aux pondérations suivantes

Proposition soumissionnaire	=	70%
Proposition financière soumissionnaire	=	30%



Proposition globale	=	100%
---------------------	---	------

[Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
Note combinée		83,84	75,56	80,89
Évaluation globale		1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.



5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

[Supprimer ce titre et la phrase suivante à l'attribution du contrat](#)

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences de sécurité

Aucune exigence relative à la sécurité ne s'applique au contrat.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A

1. Canada's total liability to the Contractor under the Contract must not exceed \$ _____.
Customs duties are _____ (*insert "included", "excluded" or "subject to exemption"*) and Applicable Taxes are extra.
2. No increase in the total liability of Canada or in the price of the Work resulting from any design changes, modifications or interpretations of the Work, will be authorized or paid to the



Contractor unless these design changes, modifications or interpretations have been approved, in writing, by the Contracting Authority before their incorporation into the Work. The Contractor must not perform any work or provide any service that would result in Canada's total liability being exceeded before obtaining the written approval of the Contracting Authority. The Contractor must notify the Contracting Authority in writing as to the adequacy of this sum:

- a. when it is 75% committed, or
- b. four months before the contract expiry date, or
- c. as soon as the Contractor considers that the contract funds provided are inadequate for the completion of the Work,

whichever comes first.

3. If the notification is for inadequate contract funds, the Contractor must provide to the Contracting Authority a written estimate for the additional funds required. Provision of such information by the Contractor does not increase Canada's liability.

6.2.1 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

6.2.2 Processus d'autorisation de tâches

Processus d'autorisation des tâches :

1. Le autorité contractante fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du « Formulaire d'autorisation des tâches pour les clients autres que le formulaire « Autorisation de tâches » de l'annexe D.
2. L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.



3. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par le Chargé de Projet L'entrepreneur reconnaît que avant la réception d'une AT le travail effectué sera à ses propres risques.

6.2.3 Garantie des travaux minimums – tous les travaux réalisés au moyen d'autorisations de tâches

1. Dans cette clause,

« valeur maximale du contrat » signifie le montant indiqué à la clause « Limite des dépenses » énoncée dans le contrat;

« valeur minimale du contrat » signifie 5%

2. L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
3. Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût total des travaux demandés.
4. Si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie pour inexécution, le Canada n'assumera aucune obligation envers l'entrepreneur en vertu de cette clause.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010B](#) [2022-12-01](#), Conditions générales - [Conditions générales : services professionnels \(complexité moyenne\)](#)

6.4 Durée du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 1 année période(s) supplémentaire(s) de 4 année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.



Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4.1 Période du contrat

Le travail doit être exécuté pendant la période d'attribution du contrat à 1 année avec une option supplémentaire de prolongation.



6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus quatre (4) période(s) supplémentaire(s) de un (1) année(s) chacune, selon les mêmes conditions.

L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contra

6.4.3 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Lisa Lacasse
Conseillère principale en passation de contrats
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
125 Zaida Eddy Private
E-mail: tenders@nserc-crsng.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.4.4 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : **ED**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.



6.4.5 Représentant de l'entrepreneur

6.5 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

By providing information on its status, with respect to being a former public servant in receipt of a [Public Service Superannuation Act](#) (PSSA) pension, the Contractor has agreed that this information will be reported on departmental websites as part of the published proactive disclosure reports, in accordance with [Contracting Policy Notice: 2019-01](#) of the Treasury Board Secretariat of Canada.

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement-Autorisation de tâches individuelles

L'entrepreneur sera payé pour les travaux décrits dans l'autorisation de tâches (AT) autorisée, conformément à la base de paiement l'annexe B.

La responsabilité du Canada envers l'entrepreneur en vertu de l'AT autorisée ne doit pas dépasser indiqué dans l'AT autorisée. Les droits de douane **sont inclus** et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux précisés dans toute AT autorisée découlant de tout changement à la conception, ou de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite des dépenses - Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches autorisées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de _____ \$. Les droits de douane _____ (*insérer « sont inclus », « sont exclus » ou « font l'objet d'une exemption », selon le cas*) et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
3. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou



- c. dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches, y compris toutes révisions, selon la première de ces conditions à se présenter.
4. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.6.3 Mode de paiement-Paiement mensuelle

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

1. Chaque facture doit être appuyée par:
 - a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne peuvent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:
une.

- a) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps réclamé;
- b) une copie du rapport d'avancement mensuel.

Le paiement ne sera effectué que sur présentation d'une facture, à la satisfaction et à l'acceptation du chargé de projet spécifié dans les présentes. Les factures doivent être soumises sur le formulaire de facturation de l'entrepreneur et doivent être prêtes à montrer:

- Nom de l'entreprise, adresse, etc.
- numéro d'entreprise (pour les entrepreneurs constitués en société);
- Numéro de TPS ou numéro de TVH
- destination (adresse du client);
- Date;
- n ° de contrat;
- période durant laquelle les services ont été rendus;
- L'attestation suivante signée par l'entrepreneur ou un agent autorisé:



”Je certifie que j'ai examiné les informations fournies ci-dessus, y compris le nom légal, l'adresse et l'identificateur de l'Agence du revenu du Canada, que ces informations sont correctes et complètes et qu'elles révèlent pleinement l'identité de cet entrepreneur”

L'entrepreneur enverra la facture par voie électronique, dans la mesure du possible, à l'adresse de courrier électronique suivante: Payables@nserc-crsng.gc.ca. Les factures ne doivent être envoyées par courrier que lorsque la soumission électronique est impossible.

6.8 Dépôt direct

Le gouvernement du Canada passe des chèques aux paiements électroniques, notamment au dépôt direct. Le dépôt direct est un mode de paiement stable, rapide, pratique, sécuritaire et fiable qu'utilise le receveur général du Canada pour déposer des montants (paiements ponctuels ou récurrents) directement dans le compte bancaire désigné à la date de paiement.

Pour vous assurer de recevoir le paiement en temps voulu, veuillez remplir le Formulaire d'inscription d'un bénéficiaire et au dépôt direct, en prenant soin d'y indiquer votre adresse postale complète, une adresse de courriel valide et vos renseignements bancaires qui seront utilisés pour le dépôt direct. Veuillez numériser le formulaire dûment rempli et l'envoyer par voie électronique à Vendors@nserc-crsng.gc.ca. Si vous préférez recevoir un chèque, ne remplissez que les parties A et C du formulaire.

Lorsqu'un paiement est effectué par dépôt direct, le bénéficiaire reçoit automatiquement un courriel précisant les détails du paiement (numéro de facture, numéro de compte, etc.). Ces renseignements ne sont plus transmis lorsque le paiement est effectué par chèque, puisque le gouvernement du Canada a éliminé les talons de chèques.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9.2 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- c) les conditions générales -[2010B](#) 2022-12-01- [Conditions générales : services professionnels \(complexité moyenne\)](#)
- d) l'Annexe « A », Énoncé des travaux
- e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- k) la soumission de l'entrepreneur datée du _____,



6.9.3 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».



ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 TITRE

Soutien à la production d'événements virtuels pour le CRSH et le CRSNG

2.0 OBJECTIF

Obtenir un soutien complet à la production d'événements virtuels, y compris un soutien technique et professionnel pour la diffusion en direct d'événements publics, des services bilingues (anglais et français) d'interprétation simultanée et de sous-titrage codé de façon ponctuelle pour le [Conseil de recherches en sciences humaines](#) (CRSH) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG).

3.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le CRSH est l'organisme fédéral de financement de la recherche qui encourage et appuie la recherche et la formation en recherche en sciences humaines et sociales. Grâce à ses programmes Talent, Savoir et Connexion, ainsi qu'à ses partenariats et collaborations, le CRSH appuie de façon stratégique les initiatives de calibre mondial qui cadrent avec l'engagement du gouvernement à bâtir un avenir prospère pour le Canada et le reste du monde. Le CRSH supervise également l'exécution d'un certain nombre de programmes des trois organismes, dont les programmes des Chaires de recherche du Canada et d'autres chaires de recherche, ainsi que le Fonds Nouvelles frontières en recherche, qui appuie la recherche internationale, interdisciplinaire, de pointe et à risque élevé.

Le CRSNG est l'organisme fédéral de financement du Canada qui encourage la recherche et la formation en recherche dans les domaines des sciences naturelles et du génie. Grâce à ses divers programmes de découverte et de partenariat, le CRSNG finance les visionnaires, les explorateurs et les innovateurs à la recherche de percées scientifiques et techniques qui profiteront à notre pays. Le CRSNG est l'organisme qui soutient le plus la découverte et l'innovation au Canada. Il collabore avec les universités, les collèges, les entreprises et les organismes sans but lucratif pour éliminer les obstacles, créer des possibilités et attirer de nouveaux talents en recherche afin de permettre à la communauté scientifique du Canada d'exceller.

Le CRSH et le CRSNG organisent chaque année un certain nombre d'événements publics qui sont soit entièrement virtuels, soit de nature hybride (partiellement en direct, partiellement virtuels) tout au long de l'année. Il peut s'agir de débats publics, de cérémonies de remise de prix, d'annonces de financement ou de réunions avec des groupes d'intervenants. Ces événements rassemblent souvent des centaines de participants et accueillent des parlementaires, des chercheurs de renommée mondiale et d'autres dignitaires. À l'avenir, le CRSH et le CRSNG exigeront de plus en plus que certains événements soient présentés de façon entièrement virtuelle ou hybride, c.-à-d. que les participants participent à un forum en direct et en même temps à une diffusion en direct. On estime que le CRSH peut accueillir annuellement jusqu'à dix événements comportant un volet virtuel et que le CRSNG peut en accueillir jusqu'à trois.

Le CRSH et le CRSNG s'engagent à assurer l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap conformément à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) et à proposer leurs programmes et services dans les deux langues officielles conformément à la [Loi sur les langues officielles](#). À ce titre, les événements en direct, virtuels et hybrides organisés par le CRSH et le CRSNG doivent être accessibles et bilingues.



4.0 PORTÉE

Les divisions des communications du CRSH et du CRSNG requièrent les services d'un fournisseur canadien qui peut fournir une aide clé en main pour la production d'événements virtuels. Les travaux prévoient les tâches suivantes :

- Fournir des services de gestion de compte pour la production d'événements, y compris des conseils et des orientations sur les volets techniques.
- Permettre l'utilisation d'une plateforme de diffusion en direct appropriée et personnalisable pour les événements virtuels (conforme aux règles WCAG 2.0) à l'usage des présentateurs, qui, pour certains événements, comprendra des capacités d'enregistrement et de sondage des participants.
- Fournir des pages d'accueil et d'inscription bilingues et personnalisées arborant l'image de marque des événements.
- Diriger la répétition technique avec les présentateurs, les interprètes et les sous-titres, exécuter le déroulement de la séance et fournir un soutien technique aux présentateurs et aux participants.
- Fournir une trousse technique aux présentateurs avant l'événement, si nécessaire (p. ex., des microphones optimaux et d'autres équipements audiovisuels).
- Intégrer la vidéo et PowerPoint dans les présentations, selon les besoins.
- Intégrer des superpositions de graphiques animés (tels que des tiers inférieurs), des arrière-plans personnalisés et l'image de marque de l'événement dans la diffusion en direct, selon les besoins.
- Fournir une assistance technique en direct pendant toute la durée de l'événement.
- Produire une diffusion en direct accessible de l'événement, avec une interprétation basculable en anglais et en français et un sous-titrage en direct, afin de garantir une expérience utilisateur sans faille dans les deux langues officielles.
- Intégrer, si nécessaire, l'interprétation en langue des signes à la diffusion en direct.
- Fournir, intégrer et soutenir l'interprétation simultanée, fournie par des professionnels accrédités dans le domaine, en anglais et en français.
- Fournir des services de sous-titrage/CART (en direct ou basés sur l'IA), ainsi que des transcriptions d'événements et des fichiers .srt en anglais et en français.
- Fournir un enregistrement de l'événement que le CRSH ou le CRSNG pourra utiliser pour l'afficher sur ses canaux de communication publics (p. ex. YouTube, site Web de l'organisme).

5.0 LES TÂCHES

- Rencontrer l'équipe des communications du CRSH ou du CRSNG pour examiner le plan de l'événement, y compris le scénario.
- Déterminer la plateforme d'événement recommandée pour les participants virtuels (en garantissant l'accès du public à la diffusion en direct). Il est à noter que certains événements peuvent nécessiter une diffusion virtuelle sur nos canaux de médias sociaux, y compris dans certains cas des diffusions séparées en anglais et en français.
- Fournir un espace de studio adéquat pour les interprètes et les sous-titres, selon les besoins, en respectant tous les protocoles de sécurité relatifs à la COVID-19.
- Créer et publier une page d'accueil arborant l'image de marque, avec des éléments graphiques fournis par le CRSH ou le CRSNG, pour la (pré)inscription et la promotion de l'événement, et fournir le lien à utiliser pour la promotion de l'événement.
- Fournir l'équipement nécessaire pour fournir des services d'interprétation et de sous-titrage en direct (CART), selon les besoins, sur une plateforme de conférence en ligne, y compris, mais sans s'y limiter, l'équipement audio, les micros commutables et les casques pour les interprètes/les sous-titres, ainsi que les moniteurs vidéo en cabine avec le flux de la conférence, l'équipement d'interprétation simultanée requis et une connexion Internet câblée pour le flux de la conférence.



- Prévoir une répétition technique avec l'hôte (Communications du CRSH ou du CRSNG), les présentateurs, les interprètes et les fournisseurs de sous-titrage codé, au besoin, avant l'événement.
- Assurer l'exécution du déroulement virtuel de l'événement sur la base du scénario, de l'intégration de l'image de marque de l'événement, des arrière-plans, des présentations vidéo ou PowerPoint, des tiers inférieurs, des intervenants principaux et de toute autre spécification prédéterminée.
- Fournir une interprétation basculable et un sous-titrage codé pour l'anglais et le français. Assurer une assistance technique en direct aux participants à l'événement et des systèmes de secours en cas de défaillances techniques d'Internet auxquelles pourraient être confrontés les orateurs ou les interprètes/fournisseurs de services CART.

6.0 SOUTIEN À LA CLIENTÈLE

Le CRSH et le CRSNG collaboreront étroitement avec le fournisseur pour assurer le succès des événements. Plus précisément, le CRSH et le CRSNG feront ce qui suit :

- Fournir le matériel de base pertinent sur l'événement, y compris le plan de l'événement, l'invitation, le scénario, l'image de marque/les graphiques, les notes d'allocution.
- Coordonner la participation de l'hôte et du présentateur/conférencier aux réunions, y compris les répétitions générales.
- S'assurer que les orateurs utilisent des microphones optimaux pour faciliter l'interprétation simultanée et le sous-titrage.
- Coordonner la location de salles, la mise en scène et les autres exigences non techniques sur place, selon les besoins, pour les événements hybrides.
- Obtenir des services audiovisuels, selon les besoins, pour les composantes en direct des événements hybrides et assurer l'exécution transparente et intégrée des composantes des événements en direct et virtuels (p. ex. technicien de webdiffusion, trousse de webdiffusion ou flux audiovisuel envoyé aux producteurs d'événements virtuels).
- Obtenir des services d'interprétation en langue des signes, si nécessaire.
- Ajouter le sous-titrage dans les deux langues à l'enregistrement final.

7.0 PRODUITS LIVRABLES

Pour chaque événement:

- Réunion de lancement – dans le mois qui précède l'événement
- Répétition générale – une semaine avant l'événement
- Événement – dates à déterminer par le CRSH ou le CRSNG
- Enregistrements, transcriptions et analyses de la page d'inscription – dans les deux semaines suivant l'événement

8. CONTRAINTES

Les événements peuvent être annulés ou reportés à court préavis en raison de facteurs indépendants de la volonté du CRSH et du CRSNG.

9. LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail est le français ou l'anglais.

10. LIEU D'EXÉCUTION DES TRAVAUX



Natural Sciences and
Engineering Research
Council of Canada

Conseil de recherches
en sciences naturelles et
en génie du Canada



Social Sciences and
Humanities Research
Council of Canada

Conseil de recherches
en sciences humaines
du Canada

Canada

Canada

Le travail sera effectué virtuellement grâce à l'utilisation d'outils et de plateformes numériques collaboratifs.



ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix spécifiés ci-dessous, lorsqu'ils sont cités par le Soumissionnaire, comprennent l'une des dépenses suivantes qui peuvent devoir être encourues pour satisfaire aux conditions de tout contrat pouvant résulter de son offer :

- a. Tous les frais de déplacement et de séjour pour le travail effectué dans le région de la capitale nationale (RCN). La RCN est définie dans la Loi sur la capitale nationale, SRC. 1985.c. La Loi sur la capitale nationale est disponible sire le site web de Justice: <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/N-4/>;
- b. Tous les frais de déplacement pour les déplacements entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et les emplacements requis au Canada

Le tarif tout compris spécifié ci-dessous comprend les frais généraux tels que le soutien administratif, la télécopie, le courrier, la photocopie, le courrier, le traitement de texte et d'autres frais d'exploitation. Par conséquent, la facturation séparée de tous les éléments liés au coût courant de faire de affaires ne sera pas autorisée aux termes de tout contrat subséquent,

Period Initiale

	La Description	Prix Unitaire	Impot	Prix prolongée
Services d'événements virtuels Period initiale du contrat-1 an à compter de l'attribution du contrat				
	<p>Événement Virtuel Forfait federal personnalisé La forfait énénement comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5x Presentatrices • 1000 Participantes • 2 heure durée de l'événement • 1x Séance d'orientation du modérateur • 1x Séance de répétition • Page d'accueil et d'inscription standard • Assistance aux télépectateurs via le chat • Archive de lecture en ligne de 90 jours 			
	<p>Forfait graphique personnalisé Le forfait graphique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clés de non/Tier inférieurs • Stingers/lingettes • Bagues/Logos • Tenir les graphiques/ardoises • Table de bord 			



	Crédit special multi-événements				
Services Virtuels SI					
	Service d'interprétation virtuelle Webswitcher Plate-forme de streaming multilingue Plate-form basée sur le Web, les frais par jour incluent la formation des interprètes pendant une demi-heure				
	Crédit partenaire supplémentaire				
Interprètes					
	Interprétistes accrédités				
Sous-titrage					
	Sous-titrage et transcription Fermé français et anglais-à discuter				
Options additionnelles					
	Trousse pour ordinateur portable du présentateur <ul style="list-style-type: none"> • PC WIN10 avec camera USB HD, Microphone and casque • Convient à la plupart de services de vidéo/webinaire basés sur le cloud • Le prix comprend le pré-tests avancés, l'assistance à distance et les frais d'expédition de retour • Remarque : les ordinateurs portables sont configurés pour être accessibles distance lorsqu'ils sont connectés à Internet • Le client doit fournir une connexion Internet conforme aux spécifications du fournisseur • 				
				Total:	
				Total (HST 13%):	
				Total:	



Option1

	La Description	Prix Unitaire	Impot	Prix prolongée
Services d'événements virtuels Period initiale du contrat-1 an à compter de l'attribution du contrat				
	<p>Événement Virtuel Forfait federal personnalisé La forfait événement comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5x Presentatrices • 1000 Participantes • 2 heure durée de l'événement • 1x Séance d'orientation du modérateur • 1x Séance de répétition • Page d'accueil et d'inscription standard • Assistance aux télépectateurs via le chat • Archive de lecture en ligne de 90 jours 			
	<p>Forfait graphique personnalisé Le forfait graphique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clés de non/Tier inférieurs • Stingers/lingettes • Bogues/Logos • Tenir les graphiques/ardoises • Table de bord 			
	Crédit special multi-événements			
Services Virtuels SI				
	Service d'interprétation virtuelle Webswitcher Plate-forme de streaming multilingue Plate-form basée sur le Web,les frais par jour incluent la formation des interprètes pendant une demi-heure			
	Crédit partenaire supplémentaire			
Interprètes				
	Interprètes accrédités			
Sous-titrage				
	Sous-titrage et transcription Fermé français et anglais-à discuter			
Options additionelles				
	<p>Trousse pour ordinateur portable du présentateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PC WIN10 avec camera USB HD, Microphone and casque • Convient à la plupart de services de vidéo/webinaire basés sur le cloud • Le prix comprend le pré-tests avancés, l'assistance à distance et les frais 			



	<p>d'expédition de retour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remarque : les ordinateurs portables sont configurés pour être accessibles distance lorsqu'ils sont connectés à Internet • Le client doit fournir une connexion Internet conforme aux spécifications du fournisseur • 			
				Total:
Total (HST 13%):				
				Total:



Option 2

	La Description	Prix Unitaire	Impot	Prix prolongée
Services d'événements virtuels Period initiale du contrat-1 an à compter de l'attribution du contrat				
	<p>Événement Virtuel Forfait federal personnalisé La forfait événement comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5x Presentatrices • 1000 Participantes • 2 heure durée de l'événement • 1x Séance d'orientation du modérateur • 1x Séance de répétition • Page d'accueil et d'inscription standard • Assistance aux télépectateurs via le chat • Archive de lecture en ligne de 90 jours 			
	<p>Forfait graphique personnalisé Le forfait graphique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clés de non/Tier inférieurs • Stingers/lingettes • Bogues/Logos • Tenir les graphiques/ardoises • Table de bord 			
	Crédit special multi-événements			
Services Virtuels SI				
	Service d'interprétation virtuelle Webswitcher Plate-forme de streaming multilingue Plate-form basée sur le Web,les frais par jour incluent la formation des interprètes pendant une demi-heure			
	Crédit partenaire supplémentaire			
Interprètes				
	Interprètes accrédités			
Sous-titrage				
	Sous-titrage et transcription Fermé français et anglais-à discuter			
Options additionelles				
	<p>Trousse pour ordinateur portable du présentateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PC WIN10 avec camera USB HD, Microphone and casque • Convient à la plupart de services de vidéo/webinaire basés sur le cloud • Le prix comprend le pré-tests avancés, 			



	<p>l'assistance à distance et les frais d'expédition de retour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remarque : les ordinateurs portables sont configurés pour être accessibles distance lorsqu'ils sont connectés à Internet • Le client doit fournir une connexion Internet conforme aux spécifications du fournisseur • 			
				Total:
				Total (HST 13%):
				Total:

Option 3

	La Description	Prix Unitaire	Impot	Prix prolongée
Services d'événements virtuels Period initiale du contrat-1 an à compter de l'attribution du contrat				
	<p>Événement Virtuel Forfait federal personnalisé La forfait événement comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5x Presentatrices • 1000 Participantes • 2 heure durée de l'événement • 1x Séance d'orientation du modérateur • 1x Séance de répétition • Page d'accueil et d'inscription standard • Assistance aux télépectateurs via le chat • Archive de lecture en ligne de 90 jours 			
	<p>Forfait graphique personnalisé Le forfait graphique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clés de non/Tier inférieurs • Stingers/lingettes • Bagues/Logos • Tenir les graphiques/ardoises • Table de bord 			
Crédit special multi-événements				
Services Virtuels SI				
	Service d'interprétation virtuelle Webswitcher Plate-forme de streaming multilingue Plate-form basée sur le Web,les frais par jour			



	incluent la formation des interprètes pendant une demi-heure			
	Crédit partenaire supplémentaire			
Interprètes				
	Interprétités accrédités			
Sous-titrage				
	Sous-titrage et transcription Fermé français et anglais-à discuter			
Options additionelles				
	<p>Trousse pour ordinateur portable du présentateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PC WIN10 avec camera USB HD, Microphone and casque • Convient à la plupart de services de vidéo/webinaire basés sur le cloud • Le prix comprend le pré-tests avancés, l'assistance à distance et les frais d'expédition de retour • Remarque : les ordinateurs portables sont configurés pour être accessibles distance lorsqu'ils sont connectés à Internet • Le client doit fournir une connexion Internet conforme aux spécifications du fournisseur • 			
		Total:		
		Total (HST 13%):		
		Total:		



Option 4

	La Description	Prix Unitaire	Impot	Prix prolongée
Services d'événements virtuels Period initiale du contrat-1 an à compter de l'attribution du contrat				
	<p>Événement Virtuel Forfait federal personnalisé La forfait événement comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5x Presentatrices • 1000 Participantes • 2 heure durée de l'événement • 1x Séance d'orientation du modérateur • 1x Séance de répétition • Page d'accueil et d'inscription standard • Assistance aux télépectateurs via le chat • Archive de lecture en ligne de 90 jours 			
	<p>Forfait graphique personnalisé Le forfait graphique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clés de non/Tier inférieurs • Stingers/lingettes • Bogues/Logos • Tenir les graphiques/ardoises • Table de bord 			
	Crédit special multi-événements			
Services Virtuels SI				
	Service d'interprétation virtuelle Webswitcher Plate-forme de streaming multilingue Plate-form basée sur le Web,les frais par jour incluent la formation des interprètes pendant une demi-heure			
	Crédit partenaire supplémentaire			
Interprètes				
	Interprètes accrédités			
Sous-titrage				
	Sous-titrage et transcription Fermé français et anglais-à discuter			
Options additionelles				
	<p>Trousse pour ordinateur portable du présentateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PC WIN10 avec camera USB HD, Microphone and casque • Convient à la plupart de services de vidéo/webinaire basés sur le cloud • Le prix comprend le pré-tests avancés, 			



	<p>l'assistance à distance et les frais d'expédition de retour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remarque : les ordinateurs portables sont configurés pour être accessibles distance lorsqu'ils sont connectés à Internet • Le client doit fournir une connexion Internet conforme aux spécifications du fournisseur • 			
			Total:	
			Total (HST 13%):	
			Total:	